



# Règlement intérieur

(à rendre)

## ➤ Inscription

Tout nouveau membre dispose de **2 séances** pour remettre les papiers d'inscriptions, la photo et la cotisation. Tout retard entraînera l'exclusion du cours jusqu'à régularisation de la situation.

## ➤ Avant les cours

Il est recommandé de venir 15 minutes avant le début du cours, afin de se changer, de se préparer physiquement et mentalement, et de se laisser le temps de poser des questions.

Les mineurs qui suivent le cours de Ninjutsu, sont sous la responsabilité des instructeurs à partir du moment où ceux-ci sont remis entre les mains de l'instructeur présent.

L'association se dégage de toute responsabilité en dehors des horaires d'entraînement.

En cas d'absence du moniteur, 15 minutes après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée. Les parents dégagent la responsabilité de l'association, pour les mineurs non accompagnés aux activités.

## ➤ Pendant les cours

Il est impératif que chaque pratiquant ait une paire de basket dans son sac, pour les entraînements extérieurs.

Il est recommandé d'avoir une gourde d'eau. En effet les entraînements peuvent être intenses et les températures élevées.

L'accès aux tatamis est réservé strictement aux licenciés du club et aux personnes qui ont rempli un formulaire d'assurance et versés la somme correspondante.

Pour la pratique de l'entraînement, vous devez revêtir un Gi (kimono noir), une ceinture et un t-shirt manches courtes noir ou en rapport avec les arts martiaux. Les débardeurs et autres t-shirts fantaisie ne sont pas souhaités.

Afin de prévenir les accidents musculaires, les pratiquants venant avec plus de 10 minutes de retard ne pourront pas s'entraîner le soir même.

Dans un souci de calme et de concentration, il est demandé aux parents de ne pas rester dans les vestiaires.

Les élèves qui manqueraient de respect envers l'un des instructeurs, d'autres élèves, ou envers l'art martial qu'ils pratiquent se verront sanctionner d'un avertissement, voire d'une mise à pied.

En cas de récidive, le club se réserve le droit d'exclusion définitif de l'association. Ces sanctions ne donnent, en aucun cas, droit à un remboursement des frais d'inscriptions.

## ➤ Après les cours

Après l'entraînement, dans le dojo et autour du Palais Beaubourg, les élèves doivent avoir un comportement exemplaire.

## ➤ Divers

Lorsque l'association organise une fête, celle-ci se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, et ceci quel qu'en soient les raisons.

Il est strictement interdit de manger dans le vestiaire.

## ➤ Manipulation des armes

Lors de la pratique avec armes la plus vive attention est demandée aux pratiquants.

La loi interdisant le déplacement des personnes avec des armes autre que pour se rendre à l'entraînement, nous invitons les pratiquants à stocker ces dernières au dojo.

Afin d'éviter tout problème d'appartenance, il est conseillé d'y apposer votre marque.

**Date :**

**Signature de l'élève ou du représentant légal, suivi de la mention « Lu et approuvé » :**

**Inochi dojo**

20, rue Beau Village 68730 Blotzheim

Tél. : 06-70-22-93-98 E-mail : ninjutsu2blotzheim@laposte.net

Page 1/1